

En remontant à la source des *Faux-Monnayeurs*

On sait qu'une grande édition des Œuvres romanesques et théâtrales de Gide est en préparation pour la « Bibliothèque de la Pléiade », sous la direction de Pierre Masson. Elle ne pourra naturellement pas accueillir l'intégralité des informations inédites, des documents et des variantes qui ont été, pour chaque œuvre, rassemblés par les collaborateurs de cette édition. Aussi nous proposons-nous de publier ici quelques ensembles qui ne pourront trouver place dans les deux volumes de « la Pléiade », et auxquels ceux-ci pourront donc renvoyer.

La première série de ces documents, ici présentés par Alain Goulet, concerne divers éléments préparatoires aux Faux-Monnayeurs.

I. FAITS DIVERS

Dans mon ouvrage : *Les Faux-Monnayeurs mode d'emploi*, j'avais déjà publié plusieurs sources inédites du roman, notamment des comptes rendus de visites de Gide à son ancien professeur de piano Marc de Lanux réincarné en Anatole de La Pérouse, ainsi qu'un inédit concernant un article du *Journal de Rouen* concernant un trafic de fausse monnaie. J'ai eu la bonne fortune de retrouver, dans une collection particulière, un cahier de format écolier (17 x 21,7 cm) sur lequel avaient été recopiés à la Biblio-

thèque de l'Arsenal, à la demande et à l'intention de Gide, par un nommé Louis Descotes sur lequel nous ne savons rien, 29 articles de presse concernant plusieurs **faits-divers** qui ont servi de sources aux *Faux-Monnayeurs*¹ : deux **affaires de fausse monnaie**, en particulier celle dite des « Faux-monnayeurs du Luxembourg », qui date de 1906-1907 — à quoi s'ajoute une troisième affaire à laquelle Gide renvoie dans une note manuscrite ; et un article concernant le suicide d'un lycéen, de mai 1909². Nous y adjoignons deux articles de 1921 — communiqués par Jacques Cotnam —, contemporains donc de la genèse des *Faux-Monnayeurs*, concernant une nouvelle affaire de fausse monnaie, pour montrer à quel point la grande réforme monétaire de l'après-guerre et la démonétisation de l'or ont changé la donne, et combien cela a pu motiver la grande interrogation de Gide concernant l'époque de référence de l'action de son roman, et sa valse-hésitation concernant son rapport à l'histoire :

Il n'est sans doute pas adroit de situer l'action de ce livre avant la guerre, et d'y faire entrer des préoccupations historiques, je ne puis tout à la fois être rétrospectif et actuel. Actuel, à vrai dire je ne cherche pas à l'être, et, me laissant aller à moi-même, c'est plutôt futur que je serais. (*JFM*, 19 juin 1919.)

Je ne puis prétendre à être tout à la fois précis et non situé. Si mon récit laisse douter si l'on est avant ou après la guerre, c'est que je serai demeuré trop abstrait.

Par exemple, toute l'histoire des fausses pièces d'or ne peut se placer qu'avant la guerre, puisque, à présent, les pièces d'or sont exilées. Aussi bien les pensées, les préoccupations ne sont plus les mêmes, et pour souhaiter l'intérêt plus général, je risque de perdre pied. (*JFM*, 30 juillet 1919.)

Fallait-il rendre public l'ensemble de cette documentation ? Il me semble que oui, en dépit du caractère quelque peu fastidieux et répétitif de l'ensemble, pour plusieurs raisons. D'une part, il était bien difficile d'opérer un choix. On remarquera par exemple que, pour l'affaire du Luxembourg, les informations du *Figaro* et celles du *Temps* forment des séries parallèles qui diffèrent suffisamment pour justifier leur mise en regard. Quant aux articles de *L'Humanité*, leur ton et leur orientation diffèrent ostensiblement. Nous n'avons donc supprimé que trois articles de l'ensemble, le premier du *Temps* du 16 juillet 1907 concernant la première affaire, et deux du *Figaro*, concernant la deuxième, les seuls qui, à mon avis, n'apportaient rien de neuf.

Ensuite, cette abondante documentation permet de constater combien Gide, tout en prenant soin de se documenter à la manière de Flaubert ou

¹ Cahier d'écolier, ligné avec marge rouge, de 23 + 24 = 47 pages manuscrites, portant en couverture : « Mr Louis Descotes. Bibliothèque de l'Arsenal ». Collection particulière.

² Cf. Pierre Masson, « Du bon usage du suicide : Barrès, Bordeaux et Gide autour d'un cadavre », *BAAG* n° 55, juillet 1982, pp. 335-46.

Zola, a su tirer quelque profit de cet ensemble pour quelques détails qui l'ont inspiré, tout en refusant d'en suivre la plupart des données. On peut ainsi mieux se rendre compte à quel point il a su résister à la tentation de porter au premier plan cette affaire de fausse monnaie, pensant qu'elle serait plus efficace si elle courait en arrière-plan et de façon secrète (c'est ce qu'on pourrait appeler « l'esthétique des caves du Vatican », qui qualifierait ce souci très gidien de manifester de façon discrète et oblique ce qui agit dans l'ombre et de façon souterraine, tout en lui conférant une valeur plus symbolique que réaliste). En même temps, cet ensemble nous immerge dans la période historique de référence qui a été estompée dans le roman (les datations apparaissant dans les brouillons ont toutes été effacées de la rédaction définitive).

Reste que toutes sortes de questions concernant cette riche documentation restent pour l'instant sans réponse. Qui est ce Louis Descotes qui a joué le rôle de copiste ? Quand ces articles ont-ils été recopiés et quand Gide en a-t-il exprimé la demande ? Pourquoi Gide, qui cite partiellement l'article du *Figaro* du 16 septembre 1906 dans l'« Appendice » de son *Journal des Faux-Monnayeurs*, le cite-t-il de façon tronquée et parfois erronée, en particulier pour les noms propres ?

Cela dit, on constatera que, dans les articles qui suivent, les noms propres varient et que leur orthographe reste parfois fluctuante. Ainsi pour Armanet / Aumanet / Arrondet ; Fichaut / Fichot ; Micornet / Marconet ; Mouppet / Mousset ; Torlet / Torné / Torley. Nous avons gardé chaque fois l'orthographe du cahier dont Gide s'est servi.

A. Faux-monnayeurs du Luxembourg

1. *Le Figaro*, 15 septembre 1906.

Faux monnayeurs du Luxembourg

On a arrêté hier, cours de Vincennes, en flagrant délit d'émission de fausse monnaie, un nommé Lucien Torlet, âgé de vingt-cinq ans, sa femme née Gabrielle Rubert et un nommé Hippolyte Berthelon.

Ils n'ont pas voulu dire d'où leur provenaient les pièces fausses trouvées sur eux.

2. *Le Figaro*, 16 septembre 1906.

Faux monnayeurs du Luxembourg³

Voici une affaire de fausse monnaie qui, vu la situation de quelques-uns des personnages qui s'y trouvent impliqués, paraît destinée à avoir un cer-

³ Cf. l'appendice du *Journal des Faux-Monnayeurs* (éd. Gallimard, « L'Imaginaire », 1995), pp. 101-2.

tain retentissement. Au lieu de pauvres hères, glissant timidement une pièce de quarante sous sur le zinc d'un comptoir, il s'agit de jeunes gens dont certains appartiennent à de bonnes familles et qui semaient avec faste l'or... faux.

Plusieurs s'étaient fait prendre au cours de la saison d'été, dans les villes d'eau, où, profitant de la facilité avec laquelle ils échangeaient les pièces sur le tapis vert, ils jouaient gros jeu à bon compte. D'autres ont été découvert au quartier Latin, et par ceux-là on a pu arriver à des complices.

Actuellement M. Bouissou, juge d'instruction chargé de cette affaire, a déjà fait procéder à une quarantaine d'arrestations.

Voici quelle était la manière de procéder des inculpés. Les pièces fausses — des pièces de 10 francs — étaient fabriquées en Espagne, introduites en France et apportées par trois repris de justice, les nommés Dji, Mouppet et Torné. Elles étaient remises aux entrepositaires, Fichaut, Micornet et Armanet, et vendues par ceux-ci à raison de 2^f,50 la pièce aux jeunes gens chargés de les écouler.

Ceux-ci étaient des bohêmes, étudiants de vingtième année, journalistes qui n'ont jamais écrit dans un journal, artistes sans engagements, romanciers incompris, poètes méconnus etc...

Mais il y avait aussi un certain nombre de jeunes élites de l'École des beaux-arts, quelques fils de fonctionnaires, le fils d'un magistrat de province et un employé auxiliaire au ministère des finances.

Tous ces gens se réunissaient dans le jardin du Luxembourg⁴. C'était là que se faisaient les ventes de pièces fraîchement arrivées d'Espagne et dont chacun faisait sa provision selon les ressources de son gousset. Si pour quelques-uns ce commerce criminel était le moyen de mener la « Grande Vie » que ne leur permettait pas la pension paternelle, pour d'autres — du moins à leur dire — c'était une œuvre humanitaire.

— J'en cédaï chaque fois quelques-unes, a dit ingénument un des inculpés au magistrat, à de pauvres diables peu fortunés, que cela aidait à faire vivre leur famille... Et on ne faisait de tort à personne, puisqu'on ne frustrait que l'État !... D'autres arrestations seront probablement opérées.

3. *Le Figaro*, 16 septembre 1906.

Les faux monnayeurs du Luxembourg

M. le juge d'instruction Bouissou chargé de l'affaire de fausse monnaie, dont nous avons parlé, s'est rendu hier dans l'après-midi au Palais pour en

⁴ Cf. : « Et ce matin, je me demande pourquoi pas le jardin du Luxembourg [pour ouvrir le livre] et précisément ce lieu du jardin où se fait le trafic des fausses pièces d'or, derrière le dos de Lafcadio, et sans qu'il s'en doute [...]. » (*JFM*, 6 Juillet 1919, p. 20.)

conférer avec le procureur de la République.

L'affaire prend des proportions de plus en plus grandes. À l'heure actuelle le chiffre des arrestations s'élève à cinquante-cinq et les opérations ne sont pas terminées.

Les premières pièces de dix francs vendues 2 F 50 et mises en circulation provenaient, ainsi que nous l'avons dit, d'Espagne.

Mais comme l'approvisionnement nécessitait des voyages et que les introducteurs, repris de justice, craignaient d'être inquiétés par la police au cours de ces voyages répétés, on s'était décidé à installer des ateliers de fabrication à Paris et aux environs. Le plus important et le mieux outillé était à Maisons-Alfort, quai de Marne. Il était dirigé par l'individu connu sous le nom de Dji et qui s'appelle en réalité Louis Ménage. C'est un garçon de vingt-six ans qui s'était installé là avec une femme de dix-huit ans, fort jolie, nommée Louise Belford et qui plaçait aussi des pièces pour son compte particulier. Ménage et Louise Belford ont été arrêtés par M. Xavier Guichard, chef de la brigade mobile.

Il avait un matériel perfectionné pour la fonte et la dorure galvanoplastique des pièces. On a saisi chez lui deux cent cinquante pièces de 10 F.

Ces pièces, particularité assez curieuse, étaient en cristal. Porté à une très haute température le cristal était coulé dans des moules. Puis on soumettait la pièce à la galvanoplastie de façon à la recouvrir d'une mince couche d'or. Elle avait alors le poids légal⁵.

Le son était parfait lorsqu'on frappait la pièce sur du bois ou du fer. Il n'était défectueux que si on la faisait sonner sur le marbre.

Rue Ruty, près du cours de Vincennes, était un autre atelier où opéraient le nommé André Torlet et sa maîtresse. Une troisième fabrique se trouvait rue de la Santé. Enfin rue de Vanves un nommé Édouard Lancelet était le principal propagateur. C'était lui qui se chargeait de la vente en gros, ayant comme sous-ordres Fichaut, Marconet et Aumanet.

Tous ces gens sont des repris de justice ou des individus du même acabit. Quant à ceux qui achetaient les pièces et les émettaient ce sont, comme nous l'avons dit hier, pour la plupart des déclassés. À l'Association Générale des étudiants, on déclare qu'aucun membre de cette association ne se trouve mêlé à cette affaire. On fait observer avec raison qu'il y a, sur la rive gauche au Quartier Latin, toute une série d'individus peu recommandables, vivant d'expédients plus ou moins répréhensibles et qui se donnent

⁵ Cf. : « Elle n'a pas tout à fait le poids, je crois ; mais elle a l'éclat et presque le son d'une vraie pièce ; son revêtement est en or, de sorte qu'elle vaut pourtant un peu plus de deux sous ; mais elle est en cristal. À l'usage, elle va devenir transparente. Non, ne la frottez pas ; vous me l'abîmeriez. Déjà l'on voit presque au travers. » (*FM*, II, 3, éd. Gallimard, « Folio », 1972, p. 189.)

la qualité d'étudiants. Si parmi les coupables il y a des jeunes gens suivant les cours de quelques facultés, ce sont des indépendants.

On a parlé du fils d'un magistrat. Ce jeune homme nommé G..., et qui est en effet le fils d'un ancien juge d'instruction de province, est un très mauvais sujet qui a déjà subi des condamnations antérieures.

Nous croyons devoir jusqu'à nouvel ordre être très réservé sur les noms qu'on met en avant et ne pas jeter prématurément la désolation dans d'honorables familles.

4. *Le Figaro*, 18 septembre 1906.

Les faux monnayeurs du Luxembourg

Si comme nous le disions hier l'affaire des faux monnayeurs augmente d'importance par le nombre des affiliés et par suite des arrestations, il se confirme en revanche qu'on l'avait au début fort exagérée au point de vue de la situation mondaine des jeunes gens compromis.

Contrairement à ce qu'on raconte et conformément à ce qu'affirmait le Président de l'Association Générale, aucun étudiant ne s'y trouve mêlé. Un seul individu parmi ceux qui sont arrêtés a pu pendant quelque temps prendre ce titre. C'est un jeune homme qui sans être bachelier a pu prendre ce titre et avait pris une inscription à l'école de droit afin d'obtenir le diplôme de « Capacité en droit ». Mais il ne suivit pas les cours et laissa périmer son inscription, ce qui ne l'empêcha pas de rester au Quartier Latin, de fréquenter les brasseries et de se dire partout étudiant, comme beaucoup d'autres bohèmes qu'on rencontre dans les environs du Bd. St-Michel et dont les moyens d'existence sont des plus problématiques.

D'autre part, aucune des personnes arrêtées ne porte un nom connu. On a parlé du fils d'un magistrat. Il n'y en a pas un, mais deux, les deux frères G... Mais, ainsi que nous l'avons expliqué, il y a longtemps que leur famille a cessé toutes relations avec eux. Ils n'en sont pas à leurs premiers démêlés avec la justice.

Il en est de même pour le nommé A... dont le père est commis principal des Postes et de D... dont le père, ancien rédacteur d'un journal de Paris aujourd'hui disparu, est mort il y a quelques années.

Quant au jeune M..., dont le père est sénateur, le bruit fait autour de son nom est tout au moins inopportun. Il n'a jamais été arrêté, il n'est nullement inculpé. Il ne semble même pas compromis. Tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est d'avoir soudoyé et fréquenté dans les cafés du Quartier quelques-uns des faussaires. C'est un crime dont auraient pu se rendre coupables bien des honnêtes gens.

Tous ou presque tous les individus arrêtés et dont les noms — Menard, Lancelot, Mousset, Guillon, Berthelon, Cros, Le Béguet, Moisson, Guyon, Labaye, Pineau, Arrandt, Mayeu, Le Mahout, Troéli, Torlet etc. — sont

absolument inconnus, se disent anarchistes et prétendent expliquer leur crime au moyen de théories humanitaires et libertaires. Ils ne reconnaissent pas plus au gouvernement le droit de s'attribuer le monopole de la fabrication de la monnaie que de celle des allumettes et du tabac, etc. Chacun doit avoir le droit de faire ce qu'il juge utile. En mettant la fortune à la portée des déshérités, ils font œuvre de justice sociale. Enfin, ils allèguent qu'ils n'émettaient pas leur fausse monnaie comme étant bonne, mais qu'ils la vendaient à bas prix, comme on vend des diamants faux ou des fourrures d'imitation, que par conséquent ils ne trompaient ni ne volaient leurs acheteurs, au contraire, puisque ceux-ci avaient tout bénéfice dans l'acquisition.

Inutile de dire que M. Bouissou, le juge chargé de l'instruction ne paraît pas trop disposé à admettre ces théories.

À l'heure actuelle on connaît l'adresse des quatre fabricants de fausses pièces : 68 rue de Vanves ; 9 rue d'Avron ; 14 rue Ruty et 5 quai de Marne, à Maisons-Alfort. On ne croit pas qu'il y en ait d'autres.

Quant au chiffre des émissions, il est difficile de le fixer d'une façon même approximative. Des affiliés sont allés à Dieppe, à Trouville, à Nice, etc. Au jeu, la diffusion était facile. On plaçait sur la table une pièce de dix francs en annonçant qu'on en jouait la moitié. Si on gagnait, c'était cinq francs d'encaissés. Si on perdait, la pièce filait, on recevait une pièce de cinq francs et on avait encore deux francs cinquante de bénéfice. Les pièces fausses s'en allaient ainsi dans les poches des autres joueurs et on conservait soigneusement les bonnes. Au bout de quelques jours on était inattaquable, tandis que la monnaie de cristal doré partait pour les différents départements ou l'étranger.

Nous avons pu voir hier M. Xavier Guichard, chef de la brigade mobile, spécialement chargé de l'affaire des faux monnayeurs.

Dans cette affaire, nous a-t-il déclaré, on se trouve en présence de quatre fabricants ambulants. À la suite de plaintes nombreuses et sur des indices sérieux, des filatures furent organisées et c'est ainsi que l'on put s'apercevoir que, dans le jardin du Luxembourg, des jeunes gens de dix-huit ans à vingt-huit ans, dont deux sont mariés, s'abordaient pour échanger des boîtes d'allumettes en carton jaune, modèle 5 centimes.

« Jusqu'à de simples soupçons de la part des agents pesèrent sur ces individus, mais les inspecteurs eurent l'idée de filer un nommé Le Mahout jusqu'à son domicile, 69, rue de Vanves.

Un matin ils prirent pour prétexte la vue d'un écriteau portant « logement à louer » et montèrent pour visiter le local. Une vieille femme les reçut. Ils prirent des mesures dans la salle à manger et demandèrent ensuite à pénétrer dans la seconde pièce.

C'est impossible ! dit la femme, ma fille s'y débarbouille.

« Les agents insistèrent, bousculèrent leur interlocutrice, entrèrent dans la pièce et surprirent Le Mahout coulant du métal en fusion.

« On tenait l'affaire. Ceci se passait le 15 août. Sept arrestations furent opérées et le lendemain M. Bouissou, juge d'instruction, délivrait des commissions rogatoires. Tous les jeunes gens compris dans cette affaire sont fils de bourgeois et possèdent une demi-instruction. On y remarque les fils d'un ancien professeur du Lycée de Janson-de-Sailly, d'un ancien procureur et d'un architecte décédé dont la veuve est retraitée. Cette veuve a engagé sa pension et se trouve sans domicile en province. C'est elle qui a dénoncé son fils.

« Ces jeunes gens se disent délégués par diverses associations d'étudiants et vont chanter dans les cours pour trouver de l'argent.

« Le fabricant de la rue Ruty, le nommé Torlet affirme qu'il est un musicien et un littérateur. Il prétend vendre ses œuvres à des auteurs en vogue qui les signent. Chez lui on a trouvé 120 pièces fausses.

« Chez les quatre fabricants on a découvert six kilos de cyanure de potassium destiné à dissoudre du chlorure d'or.

« Les premières pièces lancées dans la circulation étaient fabriquées en règle. Elles consistaient en un alliage de plomb, d'étain et d'antimoine, cuivré et non doré, mais elles étaient trop légères. Le jour du Grand Prix, la bande en émit trois cents.

« Les faux monnayeurs du Luxembourg essayèrent ensuite la province, mais quand ils s'aperçurent que l'écoulement n'était pas facile, ils tentèrent la fabrication au cristal. Mais cette fabrication étant trop chère, ils allaient faire des pièces en chrysocale quand on les a arrêtés.

« Si les quatre « fabricants » se connaissaient, les intermédiaires s'ignoraient. Mousset était le principal de ces derniers.

« L'enquête qui a duré six semaines a été brillamment conduite par le sous-brigadier Sénart et les inspecteurs Chabas et Cesconi. »

5. *Le Figaro*, 19 septembre 1906.

Les faux monnayeurs du Luxembourg

M. Bouissou, le juge d'instruction chargé de cette affaire, paraît vouloir faire bénéficier d'un non-lieu les quelques jeunes gens de bonne famille qui se sont imprudemment fourvoyés dans cette bande d'escrocs.

Il résulte en effet de l'instruction que ces jeunes gens ont agi sans discernement. Une fois qu'ils auront été écartés de l'affaire, il restera en tout trente et un détenus.

Le Mahout et Dubit ont été interrogés hier. Ils ont fait des aveux complets.

L'ouvrier typographe Mousset, qui est avec Le Mahout l'un des principaux chefs de la bande du Luxembourg, a été condamné il y a six ans par le

jury de la Seine-Inférieure à cinq ans d'emprisonnement pour émission de fausse monnaie. Il avait été arrêté sur la dénonciation d'un sieur Billon, condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Mousset, dont la conduite pendant sa détention avait été irréprochable, avait bénéficié de la libération conditionnelle et il était sorti de prison le 14 juillet dernier.

Quant à Torley, le fils d'un architecte, il a été arrêté dans un bar, non loin de la porte de Vincennes. Depuis trois semaines il y venait chaque soir accompagné d'une femme prendre une menthe verte. Comme tous ces établissements, ce bar, pour retenir la clientèle, possédait un piano mécanique qui, le courant électrique coupé, se transformait en piano ordinaire.

Torley, qui prétend avoir été sous-chef d'orchestre au concert des Ambassadeurs, tenait souvent ce piano et y jouait les airs en vogue des cafés concerts.

G..., fils d'un magistrat de province, a fait du théâtre. Il a été auditeur au Conservatoire, après avoir été employé de bazar.

Son frère, ancien président d'un comité politique au Quartier Latin est aussi mêlé à l'affaire. Il a eu des duels, et dans l'un a blessé à la cuisse un jeune homme d'excellente famille, M. de M...

Lancelot vivait péniblement avec sa mère lorsqu'il fut entraîné par Mousset qu'il connut par l'intermédiaire de sa sœur. Il fabriquait purement et simplement les pièces sans savoir où elles passaient. C'est ainsi qu'il recevait, de temps en temps, des lettres ainsi conçues :

« Envoyez-moi cent cartes postales de l'Empire. »

Il comprenait que cela voulait dire : Envoyez-moi cent pièces à l'effigie de Napoléon III. Là se bornait paraît-il son rôle.

6. *Le Figaro*, 20 septembre 1906.

Les faux monnayeurs du Luxembourg

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Bouissou juge d'instruction a accordé la mise en liberté provisoire d'un certain nombre de jeunes gens arrêtés. Vingt-sept inculpés restent sous les verrous :

— Louis Ménage et sa maîtresse Louise Belfort, Mousset, Lancelot et sa sœur Georgette, Torlet et sa femme qui étaient les fabricants de la fausse monnaie,

— Paul Rubert, Liérait, Fichot, Micornet, intermédiaires prenant les pièces aux ateliers et les cédant aux émetteurs,

— Enfin émetteurs : les deux frères Guilhou, les frères Arrondet, G. de Jansigny, Troelli Arnault, Le Mahout, Nicole, Parigot, quatre femmes et deux autres individus dont nous n'avons pas les noms. Tous ces inculpés ont fait des aveux complets, sauf G. de Jansigny qui proteste de son innocence. Il y a, nous dit-on, à côté de la grosse affaire, des petits côtés qui ne

sont pas complètement éclaircis. Il paraît que, concurremment avec les pièces de cristal doré, on a fabriqué aussi des pièces de cinquante centimes, un franc et deux francs en régule, à l'effigie de la Semeuse. Ces pièces étaient beaucoup plus faciles à écouler, car on les regardait de moins près. Ils auraient aussi fabriqué des médailles grecques et romaines auxquelles ils donnaient admirablement l'usure et la patine de façon à tromper les collectionneurs. Se prétendant élèves des beaux-arts, ils en affirmaient l'authenticité avec des termes techniques qui éblouissaient les naïfs.

Nous avons raconté que le premier des faux monnayeurs avait été Ménage, à Maisons-Alfort. Nous avons aussi, d'après M. Xavier Guichard, chef de la brigade des recherches, dit comment s'était opérée la descente mouvementée chez Le Mahout. Mais sur quels indices la police s'était-elle attachée à ces deux hommes ? C'est de Londres qu'on nous l'apprend.

En arrêtant, dans Warren Street, deux anarchistes français, Robert et Chavin, soupçonnés de complicité dans l'attentat de Madrid contre le roi d'Espagne, la police anglaise trouva en leur possession une matrice très parfaite et de nombreuses pièces de monnaie ; de plus une correspondance écrite en français et contenant des listes énormes de noms d'anarchistes.

Scotland Yard, pour ne pas donner l'éveil aux anarchistes et aussi parce qu'on n'avait pas contre ces deux hommes de preuves palpables de participation à l'attentat, les fit juger seulement comme faux monnayeurs. Ils furent condamnés à sept ans de servitude pénale et six mois de hard labour. En même temps on communiquait à la police française les adresses trouvées. On n'avait plus qu'à filer les gens, dont on avait les noms et les adresses pour les prendre en flagrant délit. C'est ce qu'on a fait très habilement, du reste.

7. *Le Figaro*, 23 septembre 1906.

Les faux monnayeurs du Luxembourg

M. Bouissou vient de commencer l'interrogatoire des faux monnayeurs. Après le premier travail d'enquête et l'élimination des jeunes gens, qui bien qu'ayant connu et coudoyé les faussaires, n'ont pris aucune part à l'émission des monnaies fabriquées, le nombre des inculpés sur qui pèsent de véritables charges et qui sont retenus, s'élève à trente et un. L'interrogatoire d'hier a commencé par les deux frères Guillou, fils de l'ancien procureur de la République de Batna. Ils étaient assistés par leurs avocats M^{es} Moro-Graffeu et Gentily. Ils protestent l'un et l'autre de leur innocence et jurent que jamais ils n'ont, sciemment, du moins, émis de fausse monnaie.

L'aîné Vincent Guillou a été comédien et a joué à Paris, sur différents petits théâtres sous le nom de Vincent Gilles. Il a été arrêté à Dieppe où, en compagnie de sa maîtresse, il s'était rencontré avec ses coinceps Parineau

et Fréchaut. On lui reproche d'avoir écoulé des pièces de cristal à Orange au moment des fêtes. Il répond qu'il était allé à Orange, comptant jouer un rôle dans les représentations au Théâtre Antique et qu'il n'y a émis aucune pièce fausse.

L'entrée de Fréchaut dans le cabinet du juge a donné lieu à un incident comique.

L'inculpé était vêtu d'un long manteau à capuchon descendant jusqu'à mi-jambes. M. Bouissou l'ayant invité à l'enlever, il hésita et finalement montra au magistrat son pantalon complètement dépourvu de fond... Il fut alors autorisé à garder son manteau.

Fréchaut est un ancien employé de la direction du Mouvement des fonds au Ministère des Finances. Il a été révoqué, et depuis six mois il est sans place et sans ressources. Comme le juge lui demande s'il a fait partie de la bande du Luxembourg : — Dites le Cénacle, Monsieur le Juge, réplique-t-il vivement. C'était une assemblée où l'on s'est peut-être occupé de fausse monnaie, je ne dis pas non, mais où l'on traitait surtout les questions de politique et de littérature.

Quant à l'accusation d'avoir émis lui-même des fausses pièces :

— Oh ! s'écrie-t-il, il y a si longtemps que je n'ai vu une pièce de dix francs que je ne saurais distinguer une fausse d'une vraie !

Parineau et sa maîtresse Marie Georgette jurent qu'ils n'ont jamais rien su de ce dont on les accuse, David et Vial avouent franchement.

Marcel et David Arrundet sont les deux fils d'un ancien receveur de l'enregistrement qui a dû donner sa démission, parce que son fils Marcel avait volé sa caisse. Après ce bel exploit, Marcel se rendit à Lons-le-Saunier, où il fut employé chez un notaire qu'il vola également. Il fut condamné à deux ans de prison avec sursis. Il profita de cette mesure de clémence pour revenir près de son père qui, veuf depuis longtemps, se remariait. Le soir des noces, il fractura l'armoire de sa belle-mère et emporta tout ce qui s'y trouvait.

Il reconnaît avoir fait partie de la bande des faux monnayeurs.

Berthelon, interrogé en présence de M^e Charles Buhot, est dans une situation particulière. Il était à Anvers où il travaillait, quand il apprit qu'il était l'objet d'un mandat d'amener. Il écrivit immédiatement à M. Namand, chef de la Sûreté, pour lui donner son adresse et lui dire qu'il allait à Paris se justifier. Le principal grief qui lui est reproché est d'avoir connu intimement Ménage, l'un des chefs de la bande, celui qui avait un atelier à Maisons-Alfort.

J'ai connu en effet Ménage, dit-il, en 1904 à une époque où il était dans la misère. Je l'ai logé et nourri. Mais un jour, apprenant qu'il fabriquait de fausses pièces de vingt-cinq centimes en nickel, pièces qu'il faisait écouler

de compte à demi par Torlet, je l'ai mis à la porte et n'ai plus voulu le revoir. Je ne suis donc pour rien dans l'affaire actuelle.

Les interrogations continueront mardi.

8. *Le Figaro*, 27 septembre 1906.

Les faux monnayeurs du Quartier latin Tentative de suicide

Le chef de la bande des faux monnayeurs du Quartier Latin, un nommé Gabriel Lancelot, a tenté de se suicider, hier, dans sa cellule à la prison de la Santé.

Il a essayé de s'étrangler avec des lanières coupées dans ses vêtements et c'est l'intervention d'un gardien qui l'a empêché de mettre à exécution son projet.

Sur les murs de sa cellule, Lancelot avait écrit à la craie : Je veux mourir. Je saurai me suicider.

Il a promis à son défenseur de ne pas recommencer.

9. *Le Temps*, 17 septembre 1906.

Faux-monnayeurs du Luxembourg

M. Bouissou, juge d'instruction, vient d'être chargé par le parquet de la Seine d'une affaire de fausse monnaie à laquelle le nombre important des prévenus et les titres et qualités de quelques-uns d'entre eux donnent un intérêt particulier. Il n'y a pas, assure-t-on, moins de cent personnes compromises. Quant au chiffre des arrestations auxquelles il a été d'ores et déjà procédé, il n'est pas inférieur à quarante. Parmi les membres actifs de la bande, figurent quelques étudiants qui débutaient dans le monde littéraire, et qui avaient trouvé le moyen de suppléer ainsi à la modicité de la pension paternelle. Au nombre de ces dévoyés on cite le fils d'un proviseur de Lycée parisien, le fils d'un sénateur, le fils d'un fonctionnaire employé dans un ministère, le fils d'un magistrat. Leur rôle d'ailleurs aurait été assez effacé dans cette affaire, et on ne semble avoir à leur reprocher que de s'être laissé entraîner à des relations trop faciles.

Toutefois l'instruction a établi trois catégories de coupables, qu'elle a rangés dans cet ordre en raison des rôles différents qu'ils ont joués : les fabricants de pièces d'or, de 10 et de 20 francs, repris de justice pour la plupart, parmi lesquels le chef de la bande, un nommé Louis Ménage, qui est âgé de vingt-six ans, et qui vivait avec une fort jolie femme de dix-huit ans, Louise Belfort. Le groupe des intermédiaires, qui étaient chargés non d'émettre les fausses pièces, mais de les vendre à des jeunes gens qui fréquentaient les lieux de plaisir et pouvaient aisément les écouler.

Dès que les pièces de 10 et de 20 francs étaient apportées par Ménage et deux de ses complices, nommés Mousset et Chornet, elles étaient remises

aux entrepositaires, Fichaut, Marconnet et Armanet, qui les revendaient aux jeunes gens. Ces derniers se réunissaient au jardin du Luxembourg. C'est là que chacun faisait sa provision, selon les ressources de son gousset. C'est M. Guichard, chef de la brigade mobile, qui a procédé aux premières arrestations, et notamment à celle du chef de la bande, surpris chez lui, quai de Marne, à Alfort, au moment même où il était occupé à couler le métal servant à la fabrication des fausses pièces. Un matériel des plus perfectionnés (cuvettes, matrices, piles Bunsen) a été saisi chez lui en même temps que deux cent cinquante pièces de 10 francs.

Les recherches se poursuivent et d'autres arrestations sont imminentes.

10. *Le Temps*, 18 septembre 1906.

Les faux-monnayeurs du Luxembourg

Hier, dans l'après-midi, le juge d'instruction Bouissou a conféré avec le procureur de la République au sujet de l'affaire des faux-monnayeurs que nous avons exposée. Le nombre des arrestations, qui s'élevait à quarante, atteint aujourd'hui le chiffre de cinquante-cinq. Les 290 pièces de dix francs saisies par M. Guichard, chef de la brigade mobile, quai de Marne, à Maisons-Alfort, au domicile de Louis Ménage, le chef de la bande, offrent une particularité curieuse : elles sont en cristal. Porté à une haute température, le cristal était coulé dans des moules, puis on soumettait la pièce à la galvanoplastie, de façon à la recouvrir d'une mince couche d'or. Elle avait alors le poids légal, et lorsqu'on frappait le louis ainsi fabriqué sur du bois ou du fer, le son en était parfait. Il n'était défectueux que si on le faisait sonner sur le marbre. Le prix d'une pièce ainsi fabriquée oscillait aux environs de 3 francs quand on achetait par unité, la valeur diminuait avec l'importance croissante de l'achat. Soigneusement enveloppées dans du papier de soie, les pièces étaient placées dans des boîtes d'allumettes suédoises. On les écoulait ainsi plus facilement.

Mais cette association de faux-monnayeurs ne fonctionnait pas qu'à Paris. Elle rayonnait largement sur la province et même l'étranger. C'est ainsi qu'à Nancy, on a saisi un colis de quarante fausses pièces. L'individu qui en était le destinataire a été arrêté. La bande avait aussi des correspondants à Londres, à Edimbourg, à Dresde et enfin à Barcelone où était le centre principal de fabrication. À l'Association générale des étudiants, on déclare qu'aucun membre de cette association ne se trouve mêlé à cette affaire. Si parmi les prévenus suspects de complicité, il y a réellement des jeunes gens suivant les cours de quelque faculté, ce sont des indépendants dont les noms ne figurent pas sur les registres.

11. *Le Temps*, 19 septembre 1906.

Les faux-monnayeurs du Luxembourg

M. Xavier Guichard, chef de la brigade mobile, qui a été chargé de l'affaire des faux-monnayeurs, en a exposé en ces termes les phases principales à l'un de nos confrères :

À la suite de plaintes nombreuses et sur des indices sérieux, des filatures furent organisées, et c'est ainsi que l'on put s'apercevoir que dans le jardin du Luxembourg des jeunes gens de dix-huit ans, dont deux sont mariés, s'abordaient pour échanger des boîtes d'allumettes en carton jaune modèle 5 centimes.

Jusqu'à-là, de simples soupçons de la part des agents pesèrent sur ces individus, mais les inspecteurs eurent l'idée de filer un nommé Le Mahout, jusqu'à son domicile, 68, rue de Vanves. Un matin, ils prirent pour prétexte la vue d'un écriteau portant « logement à louer » et montèrent pour visiter le local. Une vieille femme les reçut. Ils prirent des mesures dans la salle à manger et demandèrent ensuite à pénétrer dans la seconde pièce.

C'est impossible ! dit la femme, ma fille s'y débarbouille.

Les agents insistèrent, bousculèrent leur interlocutrice, entrèrent dans la pièce et surprirent Le Mahout coulant du métal en fusion.

On tenait l'affaire. Ceci se passait le 15 août. Sept arrestations furent opérées et le lendemain M. Bouisson juge d'instruction. On y remarque les fils d'un ancien professeur du Lycée Janson-de-Sailly, d'un ancien procureur et d'un architecte décédé dont la veuve est retraitée. Cette veuve a engagé sa pension et se trouve sans domicile en province. C'est elle qui a dénoncé son fils. Ces jeunes gens se disent délégués par diverses associations d'étudiants et vont chanter dans les cours pour trouver de l'argent.

Le fabricant de la rue Ruty, le nommé Torlet, affirme qu'il est un musicien et un littérateur. Il prétend vendre ses œuvres à des auteurs en vogue qui les signent. Chez lui on a trouvé 120 pièces fausses.

Chez les quatre fabricants on a découvert six kilos de cyanure de potassium destiné à dissoudre le chlorure d'or.

Les premières pièces lancées dans la circulation étaient fabriquées en règle. Elles consistaient en un alliage de plomb, d'étain et d'antimoine, cuivré et non doré, mais elles étaient trop légères. Le jour du Grand Prix la bande en émit trois cents.

Les faux-monnayeurs du Luxembourg essayèrent ensuite la province, mais quand ils s'aperçurent que l'écoulement n'était pas facile, ils tentèrent la fabrication au cristal. Mais cette fabrication étant trop chère, ils allaient faire des pièces en chrysocale quand on les a arrêtés.

Ajoutons qu'à l'heure actuelle on connaît l'adresse des quatre fabricants de fausses pièces : 68 rue de Vanves, 9 rue d'Avron, 5 quai de Marne, à Maisons-Alfort, et 14 rue Ruty.

12. *Le Temps*, 20 septembre 1906.

Les faux-monnayeurs du Luxembourg

L'instruction de l'affaire des faux-monnayeurs a révélé quelques détails particuliers sur la personnalité des inculpés.

Parmi eux figurent les frères G..., qui sont les fils d'un ancien procureur de la République en Algérie. M. G... a quitté la magistrature il y a vingt-six ans. Sa douleur, en apprenant l'incarcération de ses deux fils, a été navrante. L'un de ces jeunes gens est un ancien président de la Jeunesse royaliste du quartier latin. Il s'est fait tout particulièrement remarquer par son humeur militante lors des manifestations qui ont marqué les inventaires, et son nom, assure-t-on, figura plusieurs fois sur les affiches des comités de vigilance catholique. Quoique bancal, il eut des duels assez retentissants, et blessa même grièvement un de ses adversaires. Son frère a été tour à tour employé de bazar, camelot et auditeur au Conservatoire.

Un autre prévenu, nommé T..., se dit à la fois auteur et compositeur de musique. Il fonda deux casinos pour représenter ses œuvres.

À part un des prévenus, nommé G... de J..., qui proteste énergiquement de son innocence, tous les autres ont fait des aveux plus ou moins mitigés. La bande ne se contentait pas d'émettre de la fausse monnaie, elle fabriquait encore de fausses médailles grecques et romaines.

13. *Le Temps*, 24 septembre 1906.

L'affaire des faux-monnayeurs

Hier M. Bouissou, juge d'instruction, a interrogé tous les inculpés dans l'affaire des faux-monnayeurs et s'est efforcé de déterminer le rôle joué par chacun d'eux. Pour les quatre « fabricants », la situation est claire : Mousat, Lancelot, *Torlet* et Ménage ont renouvelé et précisé leurs aveux.

Pour les « émetteurs », il faut distinguer. Tandis que Berthelon, par exemple, n'est coupable que d'avoir entretenu des relations avec des gens qu'il savait être des faux-monnayeurs, Marcel Arrondet, fils d'un ancien receveur de l'enregistrement, paraît beaucoup plus compromis. Ses antécédents sont mauvais : après avoir ruiné son père et l'avoir forcé à donner sa démission en volant sa caisse, il força le coffre-fort d'un notaire et fut condamné à deux ans de prison avec sursis. Le jour où son père, devenu veuf, se remariait, il cambriola sa belle-mère. Enfin, il émit une grande quantité de fausses pièces.

Vincent Guillout, qui fut vaguement figurant dans de petits théâtres et qu'on arrêta à Dieppe avec son amie, Marie Georgette, est également assez compromis : on possède une lettre qu'il écrivit de Dieppe à Ménage pour réclamer « un nouvel envoi ». Fréchant, son complice, ancien employé au ministère des finances, proteste de son innocence : « Dans le cénacle, dit-il, on ne faisait pas de fausse monnaie, mais seulement de la littérature et de la politique. » Les autres inculpés, notamment David, Vial, Nicole,

avouent. Seul Parinot nie énergiquement.

14. *Le Libertaire*, 23-30 septembre 1906.

Salade russe

Les journaux sont remplis de révélations scandaleuses. Demandez l'arrestation des faux-monnayeurs ! La bande du Luxembourg, Anarchistes et Bohèmes ! La Révolution au Quartier latin, etc.

C'est à faire dresser les cheveux sur la tête de Sébastien. Les reporters à court de copie s'en donnent à cœur joie. L'occasion est bonne pour démontrer que le journaliste de notre époque n'est plus qu'une variété du mouchard. C'est à qui, de *L'Intransigeant*, où piaffe le vieux cheval de cirque Rochefort à *L'Autorité*, où pétulent ces deux jeunes poulains, Messieurs de Cassagnac, — c'est à qui sera le mieux informé, en dira davantage, écrira le plus grand nombre de lignes. Et nous assistons, depuis quelques jours, à l'élaboration de romans plus intenses les uns que les autres. Rapins, étudiants, marlous, demi-mondaines, fils de bourgeois, de magistrats, de généraux, de députés, de sénateurs, de professeurs, de fonctionnaires, hommes de lettres, artistes, c'est à qui sera mêlé à cette histoire.

Tous ceux qui, au Quartier, ont connu de près ou de loin, la douzaine de pauvres bougres inconscients actuellement sous les verrous, sont fourrés de force dans l'affaire des faux-monnayeurs par d'ingénieux reporters.

Jusqu'aux anarchistes qui font leur apparition. On s'attendait n'est-ce pas ? à les voir surgir à l'horizon.

Mais, pendant que nous y sommes, pourquoi ne dirions-nous pas aussi notre mot ? Nos renseignements particuliers nous permettent de compléter cette extraordinaire salade russe. Deux rédacteurs de *L'Intransigeant* seraient compromis.

Le premier, F. D., fréquentait assidûment le Luxembourg et maintes personnes ont pu le voir en compagnie des plus notoires inculpés. L'autre, le nommé V., personnage aux mœurs particulières, fréquentait aussi la bande. Par quel miracle nos confrères de la grande presse toujours si bien informés n'ont-ils soufflé mot de cela ?

Pourquoi ces messieurs ne sont-ils pas mis sur la sellette, au même titre que bien d'autres absolument étrangers aux agissements des faux-monnayeurs du Luxembourg ?

15. *L'Humanité*, 15 octobre 1906.

Les faux-monnayeurs

Ainsi que nous le laissions prévoir, le Parquet fait d'impossibles efforts pour étouffer l'affaire d'émission de fausses pièces de dix francs, en cristal, dans laquelle sont mêlés nombre de jeunes fils à papa.

Pour les « rapins du Luxembourg » le procureur général s'est brusque-

ment souvenu que les informations judiciaires devaient être secrètement menées. Il tient avant tout à sauver ceux des inculpés qui appartiennent à des familles influentes. Ah ! si les prisonniers étaient des travailleurs que la famine aurait jetés dans la fameuse bande, il n'en serait certainement pas ainsi. C'est que le système des deux poids et deux mesures sévit toujours au Palais « de Justice ».

La meilleure preuve de ce que nous avançons, c'est que, seuls, les fabricants Ménage, Mousset et Guidy, accusés par leur complice Torlet, sont interrogés.

Le juge Bouissou doit avoir reçu des ordres sévères, car il laisse soigneusement dans l'ombre les noms des autres complices de cette scandaleuse affaire, en attendant que l'oubli vienne.

16. *L'Humanité*, 14 novembre 1906.

Les faux-monnayeurs du Luxembourg

Le juge Bouissou s'est décidé à reprendre son instruction sur l'affaire des faux-monnayeurs. Il est toutefois bon de constater que tous les « fils à papa » ont été mis ou semblent être mis hors de cause. En effet, on s'est simplement occupé, ces derniers temps, des quelques professionnels qui faisaient partie de la bande baptisée par ses membres « les Rapins du Luxembourg ».

Hier après-midi, Désiré Mahieux, que défend M^r Python, Lucien Araudelle, Asson, Mousset et Di Cossini, ont été interrogés et mis en présence d'un témoin, Mme Renard, commerçante, 187, rue Saint-Jacques. Cette dame affirmait pouvoir reconnaître l'homme qui lui avait écoulé de nombreuses pièces fausses de 10 francs. Elle n'a pu tenir parole, mais le coupable, Désiré Mahieux, a fait des aveux complets et a déclaré que les pièces de cristal lui étaient directement envoyées de Belgique. Une commission rogatoire va donc être adressée au parquet de Bruxelles.

17. *Gazette des Tribunaux*, 8 juillet 1907.

Les faux-monnayeurs du Luxembourg

Les débats ont commencé aujourd'hui après quelques incidents soulevés par l'interrogatoire des cinq premiers accusés.

M. l'avocat général Trouard-Riolle occupe le siège du ministère public. M^{es} Leclercq, Duboille, Bergère, Fabry, Marx, Laurent, Buhot, Godreuil, Radot, Desplas, Lucien Leduc, de Moro-Giafferi, Gentilly, Gustave Hervé, Noguères, André Berthon, P. Mando, Python, Auguste Martin, Myrtil, Chatenet, Jamier, Tourey-Piallat, Bergouhnioux assistent les accusés.

18. *Gazette des Tribunaux*, 8 juillet 1907.

Les faux-monnayeurs du Luxembourg (suite)

Les débats de l'affaire de fausse monnaie qui se déroulent depuis lundi

devant la Cour d'assises se sont terminés aujourd'hui. Après une délibération qui a duré plus de deux heures, le jury a rendu un verdict négatif en ce qui concerne dix-neuf des accusés, lesquels ont été acquittés.

Quant aux neuf autres, principaux meneurs de la bande du Luxembourg, ils ont été reconnus coupables, mais ont bénéficié des circonstances atténuantes.

En conséquence, Mousset, Léon Torlet, Louis Ménage ont été condamnés à huit ans de travaux forcés, Lancelot a six ans de la même peine, Berthelon à six ans de réclusion, Arnaud, Arrandet et Le Béguec à cinq ans de la même peine. Enfin, le jeune François Guilhon, mineur de dix-huit ans, reconnu coupable, mais ayant agi sans discernement, a été rendu à ses parents.

En entendant le verdict du jury, ce jeune homme, qui est le fils d'un ancien magistrat, fut pris d'une crise de nerfs, puis ramené devant la cour il traita les magistrats de bandits et les jurés de voleurs. Son exaltation s'est calmée subitement quand il a connu l'indulgence de la cour à son égard.

19. *Le Temps*, 16 juillet 1907.

Les faux-monnayeurs du Luxembourg

[Reprend les informations ci-dessus de façon condensée.]

B. Faux-monnayeurs de Choisy-le-Roi

20. *Le Temps*, 8 août 1907.

Faux-monnayeurs

Deux jeunes gens habillés avec élégance avaient fait avant-hier chez plusieurs commerçants de Choisy-le-Roi des achats de minime importance, variant de 30 à 50 centimes, et chez tous ils avaient, pour régler leur dépense, fait échanger des pièces de 10 francs. Ces pièces, à l'effigie de Napoléon et aux millésimes de 1864, 1865 et 1867, étaient fausses mais admirablement imitées.

Le commissaire de police fit rechercher ces jeunes gens. Les gendarmes les trouvèrent attablés à la terrasse d'un café, rue du Pont, à Choisy, et les invitèrent à se rendre au commissariat. Les deux gentlemen ne se troublèrent point.

Mis en présence du commissaire de police, ils exhibèrent des cartes de visite, l'une au nom de M. Charles Laxenaire, publiciste, 19, rue de l'Épée-de-bois, à Paris, et l'autre au nom du vicomte Louis de Criqueboeuf de Blocqville, maître répétiteur au collège de Flers, 42, rue de Grenelle, à Paris. Malgré leurs protestations indignées, ils furent fouillés. Dans une

sacoche de voyage que portait Laxenaire on trouva les objets les plus divers : pipes en sucre, chocolats, boutons, etc., dont l'achat avait facilité l'écoulement des pièces fausses et la « monnaie » rendue par les commerçants sur les pièces d'or. On ne découvrit toutefois sur eux aucune pièce fausse. Ils les avaient déjà toutes écoulées quand on les avait appréhendés. Mais ils furent mis en présence de leurs victimes, et alors il leur fallut entrer dans la voie des aveux. Une perquisition opérée au domicile de Laxenaire fit découvrir un prospectus polycopié, envoyé par le fabricant de pièces fausses. Ce prospectus fixait les conditions de vente des pièces de dix et vingt francs, qui étaient achetées 1 f. 25 par ceux qui les écoulaient.

Laxenaire cependant n'avait pas acheté directement les pièces. Il les tenait d'un individu nommé Armand Juin, âgé de vingt ans, demeurant 28, rue des Peupliers, à Billancourt. Cet individu a été arrêté ainsi qu'un autre complice, Charles Namur, rempailleur de chaises, domicilié 183, route de Versailles, à Boulogne-sur-Seine.

21. *Le Temps*, 9 août 1907.

Faux-monnayeurs

La préfecture de police a fait faire une enquête approfondie sur les antécédents des quatre faux-monnayeurs arrêtés sur la plainte de plusieurs commerçants de Choisy-le-Roi. Il a été établi que Charles Laxenaire qui demeurait à Paris, 19, rue de l'Épée-de-bois a été administrateur de la bourse du travail de Versailles. Armand Juin, un des fabricants des pièces d'or, est directeur du journal anarchiste *L'Ère nouvelle*.

22. *Le Temps*, 11 août 1907.

La bande de faux-monnayeurs

Le service de la Sûreté a arrêté ce matin, au moment où il s'apprêtait à prendre le train à la gare de Lyon, un nommé Louis Billard, âgé de vingt-six ans, ajusteur mécanicien, rue du Nord, à Chalon-sur-Saône.

Cet individu fait partie de la bande des faux-monnayeurs anarchistes, arrêtés tout récemment à Choisy-le-Roi, et dans laquelle, comme on sait, se trouvent compromis le directeur de *L'Ère nouvelle* et un ancien administrateur de la Bourse du travail de Versailles.

Louis Billard a rejoint ses acolytes au Dépôt.

23. *Le Figaro*, jeudi 8 août 1907.

Faux-monnayeurs Anarchistes

24. *Le Figaro*, vendredi 9 août 1907.

Les faux-monnayeurs Anarchistes

[Ces deux articles reprennent les données déjà publiées par *Le Temps*.]

25. *Le Petit Parisien*, 8 août 1907.

Les faux-monnayeurs de Choisy-le-Roi

À la suite de l'arrestation des quatre faux-monnayeurs de Choisy-le-Roi opérée avant-hier par M. Bourgeat, commissaire de police de cette localité, la préfecture de police a fait faire une enquête approfondie qui a amené des révélations assez curieuses.

On a en effet établi que Charles Laxenaire, qui demeurait à Paris 19 rue de l'Épée-de-bois, était administrateur de la Bourse du travail de Versailles. Son complice Louis de Coulibœuf de Blocqueville, répétiteur de lycée en congé, habitait 43 rue de Grenelle.

On sait qu'ils ont été arrêtés en flagrant délit de fausses pièces de 10 francs à l'effigie de Napoléon III et aux millésimes de 1864, 1866 et 1867.

C'est au cours de leurs interrogatoires qu'ils ont dénoncé les deux individus qui fabriquaient les pièces.

Le premier, Ernest Lucien Juin, dit Armant, dit Franche, est directeur du journal anarchiste *L'Ère Nouvelle*. Il était domicilié à Boulogne -s/Seine. Le second, Charles Grahin, âgé de trente-cinq ans, est rempailleur de chaises et se déclare anarchiste. Il demeure 63 *ter* av. de Versailles à Boulogne -s/Seine.

26. *Journal des débats*, 22 décembre 1907.

Les faux-monnayeurs

L'instruction ouverte depuis deux mois contre les faux-monnayeurs du Luxembourg vient de révéler qu'un banquier parisien avait commandé à deux membres de la bande, Courlet et Berthelon, cent mille pièces de dix francs qu'il projetait d'écouler en Russie à la faveur des troubles. L'arrestation des inculpés fit avorter ce plan. Ajoutons qu'une nouvelle arrestation vient d'être opérée, celle d'une jeune femme de dix-neuf ans, Sophie Wierzlicka.

27. *Gazette des Tribunaux*, 9 mai 1908.

Trois curieux aventuriers comparaissent aujourd'hui devant la Cour d'assises pour répondre de l'accusation de fausse monnaie. Le premier, Laxenaire, garçon boulanger de son métier, s'est consacré à la propagande religieuse et politique. Tour à tour, officier de l'Armée du Salut, champion du protestantisme libéral, chrétien social, tantôt dans la Charente, à Rouen, à Londres, où le conduit une aventure amoureuse, il finit comme secrétaire général de la Bourse du Travail de Versailles, fonde une librairie anticléricale où il est associé avec Chalamas, l'ancien professeur de Charlemagne, puis entreprend, avec l'appui du journal *L'Action*, la constitution d'une société de propagande laïque, démocratique et sociale qu'il installe à Paris, en plein quartier aristocratique, 42, rue de Grenelle. Le but de cette société était, d'après Laxenaire lui-même, « un but d'éducation morale, synthé-

tique et scientifique, afin de vulgariser les idées de science et les idées morales sur le terrain de la pensée libre ».

Les affaires de la société ne réussirent pas et Laxenaire, pour se procurer des moyens d'existence, dut, de concert avec le second des accusés, lequel, de noblesse authentique, s'appelle de Coulibœuf de Blocqueville, se livrer à l'émission de la fausse monnaie.

De Coulibœuf de Blocqueville était un lecteur assidu de *L'Action*, qu'il venait acheter à la librairie anticléricale de la rue de Grenelle et c'est ainsi que les deux hommes se connurent. Quant au troisième accusé, c'est le fournisseur de la fausse monnaie. Ancien officier de l'Armée du Salut, lui aussi, anarchiste chrétien, tolstoïsan, Juin est le fondateur d'un journal anarchiste, *L'Ère nouvelle*. Partisan de l'union libre, il n'a pas voulu en donner l'exemple et s'est marié.

Il se montre plus logique avec lui-même en fabriquant de la fausse monnaie, la monnaie n'étant, d'après lui, qu'une invention surannée des régimes capitalistes. Il ne trompe d'ailleurs pas ses clients et les pièces de fausse monnaie sont tarifées à leur juste valeur. C'est ainsi qu'il en écoula à Laxenaire et à Coulibœuf une vingtaine moyennant le prix convenu. Laxenaire a fait des aveux complets et a raconté avec quelque complaisance ses aventures et ses avatars politiques et religieux.

De Coulibœuf, beaucoup moins loquace, soutient qu'il ne savait pas que la monnaie par lui écoulée était fausse.

Quant à Juin, il repousse avec indignation les accusations portées contre lui.

M. Laurence, substitut du procureur général, occupe le siège du ministre public. M^{es} Noguère, Python et Paul Morel sont assis au banc de la défense.

Les débats de cette affaire ne se termineront que demain.

28. *Gazette des Tribunaux*, 10 mai 1908. [Suite.]

L'affaire de fausse monnaie dont nous avons parlé hier s'est terminée aujourd'hui. Laxenaire, l'ancien officier de l'Armée du Salut, a été condamné à sept ans de réclusion ; de Coulibœuf à cinq ans de réclusion et Juin, l'anarchiste tolstoïsan, à cinq ans de la même peine.

C. Note manuscrite de Gide ⁶

Les monayeurs [sic]

⁶ Note manuscrite publiée dans Alain Goulet, *André Gide. Les Faux-Monnayeurs mode d'emploi*, Paris : CDU-SEDES, 1991, pp. 216-7. Collection Catherine Gide.

J'ai découpé dans le Journal de Rouen le récit de l'arrestation. (le Bedeau de Snt Ouen — la femme de l'égoutier, — la jetée de Dieppe.) On ne peut inventer mieux que l'histoire du cierge non allumé.

Les pièces étaient en cristal. La galvanoplastie les couvrait d'une couche d'or toujours plus mince (désir de gagner plus). Cette couche s'usait vite au contact des doigts, au frottement ; la pièce claircissait, puis il s'y faisait des trouées comme dans un ciel plein de brume lorsque l'azur parfois au travers d'elle transparait. La pièce coutait [*sic*] 35 cm. On la vendait « au prix de revient ». — C'était, dit de Man, un mac éhonté qui « frappait » — mais n'écoulait point. Près de 80 jeunes gens sont mêlés à l'affaire ; c'est-à-dire, ont sciemment aidé à écouler de ces « produits ».

D. Fausse monnaie en 1921

Le Gaulois, 5 juillet 1921, p. 1.

Faux-monnayeurs

Ce ne sont pas, à vrai dire, des faux monnayeurs, les individus de la bande de Limoges et de la bande de Paris, que MM. Faralicq et Guillaume, commissaires à la police judiciaire, viennent de découvrir et d'arrêter. Ce sont des fabricants et des émetteurs de fausses coupures de la chambre de commerce de Paris.

La double prise est importante, puisqu'une vingtaine de malfaiteurs sont sous les verrous et que la police a saisi des paquets de petits billets de un et deux francs dont le total s'élève à près de deux millions.

Depuis la disparition complète de la circulation des pièces d'or et d'argent, le métier de faux-monnayeur était devenu impossible. Il fallait le transformer ; mais c'était un jeu dangereux, d'un rapport, en somme, peu rémunérateur, à moins, toutefois, de l'entreprendre grandement. Voilà pourquoi, jusqu'à présent, la fabrication des fausses coupures avait été délaissée.

Pour la première fois, croyons-nous, le nommé Charlot, l'imprimeur lithographe de Limoges, l'a tentée, en même temps, coïncidence curieuse, qu'un « fabricant » de Paris, encore inconnu. Cela n'a réussi ni à l'un ni à l'autre.

La gravure sur planches lithographiques se faisait au domicile d'un spécialiste, Léon François, 44, boulevard du Temple, qui envoyait les planches à Charlot, chargé de l'impression. Celui-ci donnait une patine à ses figurines en les enterrant pendant plusieurs jours. Ainsi, l'imitation était à peu près parfaite : dessin, vignette et papier étaient absolument semblables aux coupures usagées de la chambre de commerce. Il fallait être du

métier ou prévenu pour s'apercevoir que les lettres et les chiffres étaient plus empâtés que dans les vraies. Leur enfouissement dans la terre achevait de les faire paraître authentiques.

Et cependant, c'est cette odeur de terre mouillée qui a fait découvrir la bande de Paris.

Cela se passait l'autre dimanche, au marché à la ferraille de Saint-Ouen. Un individu acheta un objet de quelques sous et donna en paiement un billet de deux francs. Ce billet était humide, il dégageait une forte odeur de moisissure ; la marchande le déclara suspect et le refusa. Alors, une discussion s'entama entre l'acheteur et la vendeuse. Des agents de la Sûreté eurent la curiosité de s'approcher et d'écouter.

La filature de l'individu était indiquée ; par lui et par un complice qui le rejoignit plus loin, les policiers espéraient parvenir au fabricant. Ils se trompaient ; méfiants, les émetteurs se montraient prudents. On les arrêta ; ils avouèrent [...].

« — [...] N'empêche que, comme je viens de le dire, il y a de gros risques pour peu de bénéfices. Cinquante billets refiletés dans le commerce rapportent 37 fr. 50 à partager, sans compter que les bricoles achetées pour le change sont la plupart du temps inutiles. Ainsi, ces derniers temps, j'ai acheté plus de vingt tisonniers au marché aux puces !

La femme Exbrayat est méridionale ; elle ne sait rien cacher ! »

* *

La découverte de la bande de Limoges, à laquelle celle de Paris doit être affiliée, de même que les deux bandes font très vraisemblablement partie d'une vaste organisation internationale, est le triomphe de M. Faralicq, qui déploya dans cette affaire ses grandes qualités de finesse et de perspicacité.

Après de patientes recherches, M. Faralicq apprit que les billets d'un franc étaient imprimés à Limoges. Il s'y rendit, accompagné d'un inspecteur, qu'il délégua, camouflé comme il convient, chez l'imprimeur. L'inspecteur, mis en présence de cet individu, qui avait l'aspect d'un honnête commerçant, lui dit à brûle-pourpoint.

— Je suis envoyé par Léon...

L'imprimeur feignit de ne pas comprendre ; le policier insista, ajoutant :

— Voyons, ne fais pas la bête. Léon m'envoie chercher les billets.

— Léon ne sait plus ce qu'il fait, laissa échapper le malfaiteur.

— Pourquoi ?

— Je n'ai plus le dernier tirage. Le numérotage des séries n'est pas mon affaire.

L'aveu était flagrant. Il fut suivi de l'arrestation du « fabricant » ; peu après. M. Faralicq perquisitionnait et saisissait des machines imprimeuses, trois presses lithographiques, quatre cents kilos de papier, des acides, sept

pierres d'essai, et trois cent mille billets d'un franc de la chambre de commerce de Paris.

Charlot, l'imprimeur de Limoges, est furieux de s'être laissé rouler par le collaborateur de M. Faralicq.

— Et quand on pense, gémit-il, que cette imprimerie n'en était qu'à ses débuts ! Après trois mois de tâtonnement, nous commençons à marcher ! Quelle déveine !

Ce n'est pas l'avis des fonctionnaires de la police judiciaire qui viennent de réussir ce coup magnifique.

Arnaud Villette.

L'Écho du Nord, 6 juillet 1921, p. 1.

**Une vaste association de faux-monnayeurs
Ils avaient organisé scientifiquement leur « affaire »
et disposaient d'importants capitaux**

On connaît aujourd'hui dans tous les détails l'ingénieuse et patiente filière qui a permis à M. Faralicq de mettre la main sur les fabricants de fausses coupures de un franc.

Les premières arrestations

Il y a quelques jours, Mme Bauer, épicière rue de la Charbonnière, 13, recevait d'un client quelques billets qui lui parurent suspects et semblaient avoir été trempés dans un liquide. À la suite d'une surveillance opérée sur sa plainte, on arrêta le nommé Cyrille Fulbert Collin, représentant de commerce, 28 boulevard de la Villette. Celui-ci avoua tout de suite qu'il avait émis de faux billets, et d'après ses explications, on arrêta un autre individu, Louis Saxe, dit Petit Louis, sertisseur, 50 boulevard de la Villette, ayant aussi un logement 26 rue Rebeval. Saxe s'était chargé de recruter des émetteurs.

Une perquisition à Villiers-sur-Marne

En remontant la filière, la police découvrit le sieur Paul Laporte, demeurant à Villiers-sur-Marne, dans un pavillon situé au bois de Gaumont, pavillon assez luxueux. Une perquisition opérée le jeudi 30 juin amena l'arrestation de Laporte. De plus, une autre perquisition eut lieu dans un bureau que Laporte possède 42, rue de l'Échiquier sous le tire de « Négoce-Bijoux ». Dans ce local, le résultat ne fut pas brillant ; mais, dans une autre pièce sous-louée à côté par Laporte, on trouva, dissimulé sous une tenture un paquet de 6000 francs de coupures fausses. On apprit également que Laporte recevait la visite d'un individu venant de Limoges, dont on retrouva immédiatement la trace dans plusieurs cafés où il se rendait habituellement. C'est un nommé Léon Richard, représentant de commerce, 4 rue du Temple. Lors de son arrestation, il était encore nanti d'un billet de re-

tour pour Limoges, où il se rendait souvent pour voir dans cette ville un autre individu connu seulement sous le nom de Charlot, mais se nommant en réalité Charles-Louis Turquet.

À l'imprimerie de Limoges

Vendredi matin, à deux heures, M. Faralicq, commissaire aux délégations judiciaires, accompagné du brigadier-chef Sevêtre et des inspecteurs Hoquet et Holtzer, arrivait à Limoges. Le magistrat savait que Charlot demeurait chemin de Nazareth, dans une maison où se trouvait située une imprimerie. Il se trouvait à cet endroit, en effet, une imprimerie ; mais toute la ville de Limoges savait que cette imprimerie était dirigée par M. Maison, homme très honorablement connu et sur le compte duquel personne ne voulait admettre que pût s'élever le plus léger soupçon. À cette adresse, on trouva un pavillon et une imprimerie dans la cour, avec des caisses remplies de coupures fausses prêtes à partir et des pierres lithographiques encore imprégnées avec la vignette à reproduire. Les falsificateurs avaient tout simplement installé M. Maison, qui les gênait, dans un autre immeuble et pris possession du site, pour s'y livrer en toute sécurité à leur coupable industrie.

Charlot ne fit non plus aucune difficulté pour avouer ce qu'on lui reprochait. D'ailleurs, 23 rames de papier étaient prêtes à recevoir l'impression de 650 000 billets.

Nouvelles arrestations

Une souricière fut établie. L'après-midi, deux individus se présentèrent, entre autres un nommé Eugène Flour, ouvrier imprimeur, qui participait à la fabrication des faux billets ; il avait pris momentanément la fuite, à la suite de l'arrestation de l'ivrogne. Rassuré par le cours de l'affaire il revenait, mais trop tôt : il tomba entre les mains de la police.

M. Pineau, sur une dépêche de M. Faralicq, arrêta aussi Henri Michel, demeurant 23, rue du Niger à Paris.

Entre temps, à Limoges avaient été arrêtés les nommés Miguetti et Papitta, deux des principaux émetteurs. Samedi matin, des inspecteurs appréhendaient Cayrol et Aimé Bonabeaux, dit Mémé, mécanicien, 54, boulevard de la Liberté, aux Lilas. Une perquisition chez Cayrol fit découvrir un paquet de 3600 billets et un autre paquet aussi volumineux et dissimulé sous un appentis contenant 45 000 francs en bon argent, formant la somme à répartir entre toute la bande, enfin, plusieurs malles contenant près de trois tonnes de marchandises diverses.

L'inspecteur Hiquet, envoyé de Limoges à Chartres, arrêta François Étienne Deperrois, marchand de drap, établie dans cette ville, rue de la Volaille, avec un domicile particulier, 21, rue St-Maurice. La femme de ce dernier fut également arrêtée comme porteuse de faux billets.

Falsificateurs et pilleurs de gares

Rentré à Paris, M. Faralicq perquisitionnait dans un bureau appartenant à Deperrois, 161, rue St-Denis, où il trouva encore de faux billets.

Enfin, Turquet dit Charlot, possédait aussi un pavillon sous un viaduc à la Crosnières, près Chartres, viaduc où se remettent les wagons de trains de marchandises. Il montait sur le viaduc, ouvrait les wagons et laissait délicatement tomber la marchandise dans la cour de son pavillon, sans avoir à s'occuper du transport !... On trouva dans le pavillon de Turquet Mme Richard, femme de Léon Richard, qui fut également arrêtée. Il y avait là des étoffes, du tabac, des garnitures de cheminée neuves, une quantité de marchandises. La femme de Turquet, qui séjournait dans une clinique aux environs de Chartres fut également prise comme détentrice de faux billets.

Et c'est par l'arrestation, à Chartres, de Jean-Marie Dedieu, domicilié 26, rue Quincampoix, qui jouait un rôle d'émetteur, que s'achevait cette fructueuse opération.

Tous ces individus formaient une étroite association. Ils avaient mis leur argent en commun pour l'achat de l'imprimerie de Limoges et d'une autre à Chartres. Le capitaliste de la combinaison paraît être Deperrois. C'est lui qui avait jeté son dévolu sur l'immeuble de M. Maison où était installée l'imprimerie principale et avait acheté un autre immeuble où y loger M. Maison.

Richard, qui est graveur, semble avoir été, lui, le chef technique.

Tous les autres étaient des émetteurs.

Pour donner aux billets un cachet d'authenticité et l'aspect du papier déjà usagé, la bande les soumettaient à la fumée des débris de cigarettes ramassées par terre. Cette maculation artificielle permettait de les écouler plus facilement.

E. Suicide d'un lycéen

29. *Le Temps*, 27 mai 1909.

Suicide d'un lycéen⁷

On nous écrit de Clermont-Ferrand qu'hier, à trois heures et demie, les élèves de la troisième classe A du lycée Blaise-Pascal composaient en thème latin, lorsque tout-à-coup le jeune Armand Nény, âgé de quatorze ans, quitta son pupitre, alla s'appuyer contre le mur le plus proche et se tira

⁷ Cet article complète celui que Gide a inséré dans l'« Appendice » du *Journal des Faux-Monnayeurs*, extrait du *Journal de Rouen* du 5 juin 1909. Sur la question de cette source, voir l'article de Pierre Masson cité *supra* note 2.

un coup de revolver à bout portant dans la tempe droite. Le malheureux garçon tomba comme une masse sous les yeux de ses camarades atterrés. À la place qu'il occupait, on trouva un billet ainsi conçu : « Ave, amici, moriturus vos salutat⁸. » Nény préméditait son acte depuis longtemps. Il avait à maintes reprises manifesté l'intention d'en finir avec la vie, mais jamais personne n'avait pris son désespoir au sérieux.

À deux heures, au commencement de la composition latine, il avait dit à son voisin : « Ce n'est pas la peine de t'appliquer pour faire ton thème, car tu ne le finiras pas. » Et en effet, on comprend qu'après ce pénible incident la composition fut suspendue.

Le jeune désespéré était demi-pensionnaire. Il se rendait tous les soirs aux Martres-de-Veyre, où son père est instituteur.

⁸ « Salut, les amis, celui qui va mourir vous salue. » Variation de la parole rituelle prononcée par les gladiateurs romains, avant le combat, devant la loge impériale : *Ave, Cæsar, morituri te salutant.*